

## Le PASS ASSO

### Fonds de soutien aux associations locales

Initié par la Région Bretagne, le dispositif PASS ASSO vise à soutenir le monde associatif touché par la crise sanitaire.

Lamballe Terre & Mer souhaite soutenir les associations de son territoire en difficulté.

#### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le « Pass Asso » s'adresse à toutes les associations œuvrant dans l'intérêt général, loi 1901.

Les associations doivent justifier :

- D'un siège social ou d'une activité avérée sur le territoire de Lamballe Terre & Mer
- D'une existence juridique et d'une déclaration en préfecture
- D'une activité dans les champs du social, de la culture ou du sport, dont les objectifs et les actions menées sont en cohérence avec ceux de Lamballe Terre & Mer et de la région Bretagne.

Une attention particulière sera portée aux associations accueillant des enfants et jeunes de 0 à 18 ans.

#### COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Toute demande devra être motivée par la constitution d'un dossier adressé à Monsieur le Président de Lamballe Terre & Mer par mail à [passasso@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:passasso@lamballe-terre-mer.bzh) ou par voie postale à Lamballe Terre & Mer - 41, rue Saint-Martin - 22400 LAMBALLE **avant le 15 juin 2021.**

#### CRITERES

Le Pass Asso, financé à parts égales par Lamballe Terre & Mer et la Région Bretagne, est doté d'une enveloppe de 138 152€.

Le montant de la subvention sera déterminé par le Bureau Communautaire, en présence de l'élu régional référent, en fonction des critères d'appréciation ci-dessous :

**Axe 1 - Un soutien aux associations sociales dont l'objet est caritatif :**

Il s'agit de soutenir les associations fortement mobilisées qui accompagnent des personnes également en difficultés sociales dans un contexte de forte vulnérabilité.

Une aide ne pouvant excéder 5 000€ pourra être accordée avec une attention particulière portée aux associations œuvrant dans ce domaine et reconnues d'intérêt communautaire. Une aide ne pouvant excéder 1 000€ pourra être accordée à d'autres associations œuvrant dans ce domaine et présentant des difficultés financières avérées.

**Axe 2 - Un soutien aux associations présentant des difficultés financières liées au contexte sanitaire actuel :**

Il s'agit de soutenir les associations connaissant des difficultés financières marquées en cette période de crise et en capacité de les traduire sur des documents comptables (bilan comptable, état de trésorerie). Une aide de 1 500€ à 5 000€ pourra être accordée aux associations selon le niveau de difficulté financière présenté.

**Axe 3 - Un soutien aux associations pour accompagner la reprise 2021 :**

Il s'agit de soutenir les associations confrontées à des baisses d'adhésions, de cotisations avec des difficultés financières qui potentiellement se répercuteront sur la saison 2021/2022. Aussi, il s'agit d'aider les associations accueillant des enfants et des jeunes sur le territoire dans le cadre d'activités encadrées.

Une aide aux associations pouvant aller jusqu'à 10€ par adhésion constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et par jeunes de 0 à 18 ans pourra être versée.

# DOSSIER À COMPLETER ET À RETOURNER POUR LE 15 JUIN 2021

## L'association

sollicite :

Axe 1

Axe 2

Axe 3

**NB** : Les axes 2 et 3 peuvent être cumulables. Il est donc possible de cocher plusieurs axes.

## IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Objet et activité principale :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Numéro SIRET :

Date de création :

Représentant légal de l'association (Président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

## RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION

<b>Nombre de salariés</b>	<b>Au 01/09/2019</b>	<b>Au 01/09/2020</b>	<b>Au 01/01/2021</b>
Équivalent temps plein (ETP) (exemple : une personne à mi-temps = 0,5 ETP)			

<b>Nombre de licenciés/adhérents</b>	Au 01/09/2019	Au 01/09/2020	Au 01/01/2021
<b>TOTAL</b>			
Dont moins de 18 ans			

## ELEMENTS FINANCIERS

BILAN FINANCIER 2020 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

(Préciser si année civile du 01/01/2020 au 31/12/2020 ou année sportive du 01/09/2019 au 30/08/2020)

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Achats (prestations et fournitures)		70-vente produits-prestations	
61-Services extérieurs		74-subventions d'exploitation	
		Etat : préciser les ministères	
62-Autres services extérieurs		Région	
63-Impôts et taxes		Département	
		Intercommunalité	
64-Charges de personnel (rémunération+charges)		Commune (s)	
		Aides privées	
65-Autres charges de gestion courante		Autres	
		75-autres produits de gestion courante	
66-Charges financières			
67-Charges exceptionnelles		76-produits financiers	
68-Dotations aux amortissements		78-reprise sur amortissements et provisions	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

BUDGET PREVISIONNEL 2021 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

(Préciser si année civile du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou année sportive du 01/09/2020 au 30/08/2021)

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Achats (prestations et fournitures)		70-vente produits-prestations	
61-Services extérieurs		74-subventions d'exploitation	
		Etat : préciser les ministères	
62-Autres services extérieurs		Région	
63-Impôts et taxes		Département	

		Intercommunalité	
64-Charges de personnel (rémunération+charges)		Commune (s)	
		Aides privées	
65-Autres charges de gestion courante		Autres	
		75-autres produits de gestion courante	
66-Charges financières			
67-Charges exceptionnelles		76-produits financiers	
68-Dotations aux amortissements		78-reprise sur amortissements et provisions	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

### **Situation bancaire au 31/12/2020**

COMPTE CHEQUES	LIVRET D'EPARGNE	LIVRET D'EPARGNE	ACTIONS ET AUTRES PLACEMENTS

### **SURCOUTS ENGENDRÉS PAR LES MESURES SANITAIRES LIÉES A LA COVID SUR LES BUDGETS**

#### **PREVISIONS DE RECETTES NON RÉALISÉES**

Annulations de représentations, manifestations en comparaison de l'année 2019 ; ou charges à venir : remboursement de cotisations.

#### **AIDES SOLLICITÉES ET/OU OBTENUES SPECIFIQUES AU COVID 19**

Prise en charge activité partielle, fonds de solidarité, fonds de compensation billetterie.

### **REPRISE 2021 : A titre informatif**

Quelles sont les mesures prises par votre association afin d'encourager la reprise sur la saison 2021/2022 (A titre d'exemple : diminution du coût des cotisations 2021/2022, mise en place de gratuités séances "découverte" en septembre 2021, ou autre à préciser)

### **ATTESTATION SUR L'HONNEUR :**

Je soussigné (e) :

Représentant (e) légal (e) de l'association :

Certifie sur l'honneur exact et sincère les informations fournies dans le présent dossier,

Certifie être informé (e) que le dépôt du dossier ne vaut pas attribution d'une subvention et que chaque demande fait l'objet d'une instruction par un comité associant les élus de Lamballe Terre & Mer et de la Région Bretagne,

M'engage à apporter les compléments d'éléments sollicités par la collectivité.

M'engage à valoriser les actions de Lamballe Terre & Mer et de la Région Bretagne sur mes supports de communication.

Fait à :

Le,

**Signature (nom, prénom, qualité) et cachet de l'association**

**Pièces du dossier à renvoyer par mail à : [passasso@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:passasso@lamballe-terre-mer.bzh) ou par voie postale à Lamballe Terre & Mer - 41, rue Saint-Martin - 22 400 LAMBALLE**

- Dossier complété et signé
- Extrait SIRET
- RIB